



# Règlement AJP des sélections pour les concours nationaux

---

## 1. Championnat de Suisse Triplettes

### *Championnat de Suisse Triplettes dames*

- Les invitations à s'inscrire à la sélection triplettes dames pour le championnat suisse seront envoyées aux clubs. Si le quota Swiss Pétanque est dépassé, une sélection sera mise sur pied par le Bureau AJP. Le délai d'inscriptions, l'organisation du sélectif et le tirage au sort sont fixés par le bureau AJP.
- En cas de sélection, celle-ci se déroulera en groupe(s). Un complément à ce règlement pourra être établi en fonction des inscriptions, avant la sélection.
- La finance d'inscription est gratuite.
- Les équipes qualifiées seront inscrites automatiquement par le bureau AJP,
- La triplète championne de Suisse en titre est qualifiée d'office si elle joue dans la même composition.

### *Championnat de Suisse Triplettes séniors*

- Le quota Swiss Pétanque diminué de 1 est réparti entre les clubs selon le nombre de licenciés dans chaque club et la participation des clubs aux concours AJP. Il est tenu compte des chiffres des 2 dernières années valables. Lors du Comité AJP du printemps, chaque club devra confirmer ou non son propre quota. Si une ou plusieurs places sont vacantes, le solde sera réparti selon les coefficients du classement. Chaque club devra s'acquitter de la finance d'inscription de leurs équipes participantes ou non.
- La triplète championne AJP de l'année en cours est qualifiée d'office.
- La triplète championne de Suisse en titre est qualifiée d'office si elle joue dans la même composition

## 2. Championnat Suisse Triplettes Mixtes

- Les équipes désignées pour le championnat suisse triplettes mixtes seront celles qualifiées lors du Championnat AJP triplettes mixtes. En cas de désistement, c'est les viennent-ensuite du classement qui seront qualifiés.
- La triplète championne de Suisse en titre est qualifiée d'office si elle joue dans la même composition

## 3. Championnat Suisse Doublettes Mixtes

- Les équipes désignées pour le championnat suisse doublettes mixtes seront celles qualifiées lors du Championnat AJP doublettes mixtes. En cas de désistement, c'est les viennent-ensuite du classement qui seront qualifiés.

- La doublette championne de Suisse en titre est qualifiée d'office si elle joue dans la même composition

#### 4. Championnat Suisse Doublettes

- La sélection a lieu le lendemain du championnat AJP doublettes pour qualifier le reste des équipes selon les quotas de Swiss Pétanque.
- Le nombre de qualifiés lors du championnat AJP est défini par le Bureau AJP en tenant compte des quotas de Swiss Pétanque.
- Les équipes qualifiées lors du championnat AJP sont partantes pour les championnats suisses. Si elles ne souhaitent pas participer aux championnats suisses, les places libérées seront remises en jeu lors de la sélection. Si le retrait se fait après la sélection, les places seront attribuées aux viennent-ensuite de la sélection.
- Les doublettes (sénior, dames ou vétérans) championnes de Suisse en titre sont qualifiées d'office si elles jouent dans la même composition
- Les équipes qualifiées seront inscrites automatiquement par le bureau AJP.

##### *Championnat de Suisse Doublettes dames*

- La sélection se déroulera en poules ou en groupe(s). Les équipes qualifiées lors du championnat AJP doublettes ne peuvent pas participer à la sélection (seule ou en équipe). En cas de désistement d'une équipe qualifiée pour le championnat suisse, c'est la vient-ensuite du concours de sélection qui la remplacera.

##### *Championnat de Suisse Doublettes sénior*

- La sélection se déroulera en poules. Les équipes qualifiées lors du championnat AJP doublettes ne peuvent pas participer à la sélection (seule ou en équipe). En cas de désistement d'une équipe qualifiée pour le championnat suisse, c'est le vient-ensuite du concours de sélection qui la remplacera.

##### *Championnat de Suisse Doublettes vétérans*

- La sélection se déroulera en poules ou en groupe(s). Les équipes qualifiées lors du championnat AJP doublettes ne peuvent pas participer à la sélection (seule ou en équipe). En cas de désistement d'une équipe qualifiée pour le championnat suisse, c'est le vient-ensuite du concours de sélection qui la remplacera.

##### *Championnat de Suisse Doublettes cadets/juniors*

- Les inscriptions sont libres et seront annoncées par leur club au moyen de la feuille d'inscription, dans les délais demandés par le Bureau AJP, à l'adresse du Président/de la Présidente AJP.

#### 5. Sélection en groupe(s)

- En cas d'égalité pour la qualification, le procédé sera le suivant :
- A) en cas d'égalité entre 2 équipes = confrontation directe
- B) en cas d'égalité entre plusieurs équipes = point-avérage

## 6. Décisions

- Le comité AJP est seul compétent pour examiner ou prendre une décision sur un cas non prévu par ce règlement.

Ce règlement annule et remplace tous les précédents.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité AJP qui s'est tenu à Tavannes le vendredi 4 mars 2022.

Le Président



Claude Bérout

La secrétaire



Mélody Cardicchi